

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 21 FEVRIER 2022**

L'an 2022, le 21 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, DECEVRE Hervé, DEWIER Valérie, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

Absents excusés : CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DELES Florence, HALITIM Véronique, MOREL Fernand, RAPET Gilles.

Secrétaire de séance : Monsieur SEGADO Denis

La séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021.

1- Désignation des représentants - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes des Balmes Dauphinoise, du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu au 1er janvier 2017 en la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération 145-2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité avec 9 voix POUR** :

- ELIT les représentants suivants :

Titulaire : **M. Fernand MOREL**

Suppléant : **M. Hervé DECEVRE**

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2- Convention RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

Le Maire explique au conseil municipal qu'une convention initiale a été signée en 2014 avec la commune de Montalieu-Vercieu pour que les élèves scolarisés à Vertrieu puissent bénéficier du RASED en cas de besoin.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités de financement du RASED.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention réactualisée qui fixe les dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2022 à 0.60 € par élève scolarisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 9 voix POUR :

- AUTORISE le Maire à signer la convention réactualisée relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) avec la Commune de Montalieu-Vercieu.

3- Retrait de la commune de Creys-Mépieu du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Creys-Mépieu a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu n'ayant plus d'enfant de sa commune scolarisé au Collège de Montalieu-Vercieu.

Par délibération du 21 décembre 2021, le Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu a accepté la demande formulée par la commune.

Pour que l'arrêté préfectoral de retrait soit pris, il faut une approbation par la majorité qualifiée à l'article L.5211-5 du CGCT : deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, comprenant les conseils municipaux dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 9 voix POUR :

- DONNE un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Creys-Mépieu du Syndicat Intercommunal du Gymnase de Montalieu.

4- Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les opérations d'investissement à inscrire au budget primitif 2022 :

ORIENTATIONS BUDGETAIRES			
INVESTISSEMENT 2022			
Opération	Dépense à inscrire	Etat de la dépense	Subvention attendue
JVS logiciels mairie	3 000 €	engagée	
Achat de terrains cheminement doux	3 000 €		
Plantation d'arbres / arbustes	1 000 €		
Purge concessions cimetière - reliquaires	4 300 €		
Divers aménagements sur bâtiments	1 000 €	selon besoin	
Aire de jeux	34 900 €		23 268 €
Divers matériel / outillage technique	500 €	selon besoin	
Matériel de bureau / informatique	1 000 €	selon besoin	
Etude / aménagement sécurité route de la Balme	30 000 €		
TOTAL	78 700 €		

<i>Crédits reportés du BP 2021</i>			
Opération	Dépense à inscrire	Etat de la dépense	Subvention attendue
Remplacement poteau incendie	3 900 €	réalisé	
Purge concessions cimetièrre - reliquaires	3 700 €	réalisé	
Perceuse d'établi	500 €	réalisé	
TOTAL	8 100 €		

5- Questions diverses

** point sur les affaires en cours :*

- fibre : arrivée prévisionnelle fin 2024
- travaux nouvelle station d'épuration : prévus courant 2023
- poursuite de l'étude pour la liaison ferroviaire Lyon-Turin : les élus du Nord-Isère ont manifesté leur intérêt pour l'implantation d'une gare sur le territoire.
- Mutualisation des achats de mobilier : le maire propose d'adhérer à un groupement de commande en partenariat avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Cette adhésion fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal. Monsieur le Maire souhaiterait étendre cette mutualisation aux travaux d'entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales. Une discussion sera engagée avec la CCBD.

** tour de table :*

↳ Marie-France BOULEAU :

- ADMR : les visites à domicile vont pouvoir commencer (dès réception de la carte de référent)
- Cérémonie du 19 mars : 16h30 remise des médailles

↳ Laurent SPITZNER :

- Nettoyage de printemps : le dimanche 20 mars à 9h.
- Réflexion à engager pour l'aménagement de points collectifs compost
- Le remplacement du filet au terrain multisports est à prévoir
- Décalage des horloges de l'éclairage public. Prévoir réglage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 21 mars à 18h30